

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le vingt deux octobre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Claire DELANDE, Maire.

Présents : Claire DELANDE, Françoise CASSAN, Michel PELE, Henri MOLINIE, Françoise TAKIS, Gisèle GUILMAIN, Christian MACHEX, Alain BINET .

Excusé Michel GALIDIE ayant donné procuration à Claire DELANDE, Michel LAPAUZE ayant donné procuration à Henri MOLINIE, Christopher GRIFFITHS ayant donné procuration à Françoise CASSAN, Gérard VEYSSIERE ayant donné procuration à Françoise TAKIS, Philippe MAMBERT ayant donné procuration à Alain BINET.

Absents : Karine RABARDY.

Françoise CASSAN a été désignée secrétaire de séance.

I : Communauté de communes « CAUVALDOR »

- Approbation du rapport définitif de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Suite à la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées par les communes à CAUVALDOR du 5 septembre dernier et au rapport définitif établi et approuvé en Conseil communautaire le 16 septembre, le Maire le soumet et explique la teneur au Conseil municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le rapport de la CLECT à l'unanimité.

- Classement voirie : Révision du tableau précédemment établi,

Le Maire rappelle le transfert de la compétence « voirie » à CAUVALDOR le 31 décembre 2016, l'approbation du procès verbal de mise à disposition de la voirie d'intérêt communautaire et du tableau de classement annexé par délibération du 19 juin 2018.

Suite à une erreur d'appréciation, il convient de modifier le tableau quant à la répartition des mètres linéaires de voies urbaines et rurales. Le nouveau tableau mis à jour compte 2 165 ml de surface de places, 1 627 ml de voirie urbaine et 31 771 ml de voirie rurale, soit un total de 35 563 ml de voirie à entretenir. Cette modification est approuvée à l'unanimité.

- Compensation suite aux suppressions de subventions aux associations caritatives par CAUVALDOR,

Suite à la décision de CAUVALDOR de ne plus attribuer de subvention à l'Association des donneurs de sang de Biars-Bretenoux et aux restaurants et relais du cœur et après concertation avec les Communes du Canton, il est

demandé aux communes une aide financière pour permettre à ces deux associations caritatives locales d'exercer sur notre territoire.

Le Conseil décide d'octroyer 100 euros supplémentaire aux restaurants et relais du cœur (50 euros déjà inscrits au budget) et 75 euros aux donneurs de sang.

II : Assainissement : Approbation d'un avenant sur les travaux du Champ de Moé,

Le Maire fait part de l'opportunité qui s'est présentée d'effectuer deux raccordements supplémentaires lors de la mise en place du réseau de collecte de l'assainissement sur le secteur du Champ de Moé. Ces deux raccordements n'ayant pas été prévus dans le marché initial, il s'avère nécessaire d'intégrer cet avenant d'un montant HT de : 1 675 euros au marché, proposition validée à l'unanimité par le Conseil municipal.

III : Autorisation donnée au Maire de saisir le Tribunal administratif,

Les élus sont informés qu'un bâtiment situé dans le Barry bas, compte tenu de son état de vétusté, peut provoquer des risques de chute de menuiseries et de pierres sur les habitants circulant sur la voie publique. Il serait souhaitable de saisir le Tribunal administratif afin qu'un expert soit désigné aux fins de constat et qu'il propose les mesures d'urgence à mettre en place et s'il y a lieu de prendre un arrêté de péril imminent. Le Conseil, unanime, autorise le Maire à saisir toutes les instances nécessaires à la mise en place de cette procédure.

IV : Délibération modificative de crédits,

Le Maire expose au Conseil que les crédits ouverts sur certains articles budgétaires sont insuffisants alors que sur d'autres ils sont excédentaires. Elle propose de procéder aux réajustements nécessaires et d'approuver les décisions modificatives dont elle donne le détail : contrat de prestation avec la Fondation « 30 millions d'amis », cotisations à l'URSSAF, subventions aux Associations caritatives précitées et distinction entre les programmes d'extension des réseaux d'assainissement collectif de Tourte et de celui du Champ de Moé et de Laraufie. Le Conseil valide ces différentes propositions.

V : Questions diverses.

Il est fait état de problèmes d'emprise sur le domaine public par certains riverains et d'emplacement de conteneurs à poubelle sur le domaine privé, il est suggéré d'aller constater sur place afin de trouver une solution.

Le Maire indique au Conseil que l'appel à projets d'investissement pour 2020 est lancé par la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, les demandes de subventions doivent être déposées avant le 13 décembre 2019.

Le Conseil est informé que l'Association France Alzheimer 46 lance une campagne nationale « ville aidante Alzheimer » et propose aux communes d'adhérer à la charte nationale qui implique de participer à certaines actions afin d'inclure les personnes malades et leurs proches aidants. Cette opération paraît intéressante aux élus. Il faut affiner les actions à mener et déterminer si le CCAS est partie prenante.

Le Maire fait part de la possibilité de mettre en œuvre le recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris. La procédure du référendum d'initiative partagée doit recueillir un dixième des électeurs français inscrits sur les listes électorales. Les mairies les plus peuplées de chaque canton, doivent avoir une borne d'accès et recueillir des soutiens en format papier. La commune ne peut mettre en œuvre cette procédure et le regrette ; la plus proche et la plus importante, Biars-sur-Cère, est dépositaire de ces soutiens.

Le Maire a été destinataire d'un courrier émanant d'une artiste américaine qui a passé de nombreuses années dans sa maison de la Teulière et qui fait don à la commune de quelques unes de ses peintures.

L'Adjoint chargé des travaux tient à préciser que le syndicat d'assainissement de Biars-Bretenoux a passé une convention en 1998 avec la commune de Gagnac pour que celle-ci puisse rejeter ses eaux usées. Ceci implique le paiement d'une participation en fonction du nombre de m³ rejetés comptabilisés ; car nous ne sommes pas adhérents du syndicat. Ce prix du m³ intègre les travaux d'investissements liés aux infrastructures syndicales. Lors de l'extension des réseaux, récemment ceux de Laraufie, du Champ de Moé et de Tourte, c'est la commune de Gagnac qui finance ses propres réseaux et stations de relevage, les nouveaux abonnés raccordés versent un abonnement annuel au service d'assainissement de la commune

**de Gagnac (110 euros annuels) mais ne doivent pas verser la participation de
branchement demandée à chaque nouvel abonné dépendant du réseau du
Syndical de Biars-Bretenoux (3 500 euros).**

Clôture de la séance à 20 H 45.

Le Maire,

Claire DELANDE